COMMUNE DE CIRES LES MELLO
Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Montataire

COMPTE RENDU SUCCINCT de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le dix mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires-Lès-Mello, sous la présidence de madame Béatrice BASQUIN, maire.

Présents : 13
Madame Béatrice BASQUIN, Maire,
Mesdames Nadine GUILLANNEUF, Jacqueline RUBE, Josiane VANDRIESSCHE (arrivée à 20h15), adjointes au maire,
Mesdames Mélissa MANESSE, Monique PRECHEY, conseillères municipales
Monsieur Bertrand VANDEWALLE, adjoint au Maire,
Messieurs Hubert CABORDEL, Vincent DEPRECQ, Stéphane GENNARINO, Alain GUERINET, Dominique TOURNEL, Joël WYON, conseillers municipaux.

Absents : 14
Madame Virginie BAUDSON, adjointe au maire
Mesdames Brigitte BROGLIE, Stéphanie FENWIK, Ludivine LIENART, Barbara MLYNARCZYK, Annick THIL-TILLMAN, conseillères municipales
Monsieur Gilles PAUMELLE, adjoint au maire
Messieurs Claude BAUDSON, Marcel CORROY, Christophe DEHARTE, Stéphane LOTTIN, Ludovic PERRIN, Philippe ROBIN, Jean-Marc VIAR, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Joël WYON

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 12
Date de convocation : 04 mars 2020
Date d'affichage : 04 mars 2020

La séance est ouverte à 19h30, séance publique.

Cette nouvelle réunion fait suite à la réunion du conseil municipal du 3 mars 2020 à 20h00 qui n'a pu se tenir faute de quorum. Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil municipal se réuni le 10 mars 2020 à 19h30 et peut valablement délibérer, sans condition de quorum, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

APPROBATION :

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 décembre 2019 :
Le conseil municipal, **à la majorité (abstention de Monsieur CABORDEL, absent lors du conseil)** approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 04 décembre 2019.

DEMARCHES ET ACTIONS :

Madame le Maire fait part de ses différents rendez-vous et entretiens réalisés en sa qualité de Maire ainsi que les démarches entreprises depuis le 04 décembre 2019.
Par ailleurs, dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire a été amenée à prendre les décisions suivantes :

Décision n°2019/11/29 relative à la fixation de la participation financière des familles au séjour en classe de neige du 18 au 27 mars 2020 à Saint Paul en Chablais (74) (coût total de 18 992,95 € soit 904,41€ par enfant pour 21 enfants).

Décision n° 2019/12/05 relative à la signature du Lot 1.1 (gros œuvre – consolidation des sols) avec la société URETEK du marché de réhabilitation de l'école maternelle du Tillet pour un montant de 126 000 € TTC.

Décision n° 2019/12/06 relative à la signature du Lot 1.2 (gros œuvre – tous corps d'état, revêtement de sols, menuiseries extérieures) avec la société PIVETTA Bâtiment du marché de réhabilitation de l'école maternelle du Tillet pour un montant de 138 133,80 € TTC.

Décision n° 2020-001 relative à la signature du bail avec Mesdames SMUTEK et PLATEL pour le logement situé 1 impasse de la grange aux dîmes.

FINANCES LOCALES :

1/ Vote du compte administratif 2019
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à l'unanimité,** approuve le Compte Administratif 2019 *(Madame le Maire ne prend pas part au vote).*

2/ Vote du Compte de gestion 2019 - Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à l'unanimité,** approuve le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice budgétaire 2019.

3/ Affectation des résultats 2019 : Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à l'unanimité,** approuve l'affectation des résultats 2019.

4 / Eaux pluviales urbaines – signature d'un avenant avec la S.E.A.O - Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à l'unanimité,** approuve la signature de l'avenant n°3 au contrat d'affermage avec la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise concernant les eaux pluviales urbaines.

5 / Mise sous plis de la propagande électorale – versement d'une indemnité aux agents municipaux - Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une indemnité aux agents municipaux pour la mise sous plis de la propagande électorale

des élections municipales 2020 selon les modalités fixées dans la convention signée avec la Préfecture de l'Oise.

6 / **Signature avec le Centre de gestion de l'Oise d'une convention pour le remplacement des agents absents** - Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à la majorité (1 vote contre (Madame BASQUIN),4 abstentions (Madame PRECHEY, Messieurs CABORDEL, GUERINET, TOURNEL))**, approuve la signature de la convention avec le centre de gestion pour le remplacement des agents absents.

7 / **Décision budgétaire : Demande de subvention exceptionnelle USCM**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à l'unanimité,** décide l'attribution à l'U.S.C.M d'une subvention exceptionnelle correspondant à la prise en charge de 95% des frais d'éclairage du stade Henri Bailly soit un montant de 1 853 €.

8/ GRDF – Compteurs gaz communicants : signature d'une convention particulière

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **à la majorité (3 votes contre (Madame GUILLANNEUF, Madame RUBÉ, Monsieur DEPRECQ))** approuve la signature de la convention particulière avec GRDF pour le site de télérelève de la mairie.

Fin de la séance 20h30.

CIRES-LES-MELLO, le 12 mars 2020,

Le Maire,

Béatrice BASQUIN

MAIRIE DE CIRES LES MELLO 60660